
Appel à contribution de poster for tomorrow 2014

Droit au Travail

Un emploi juste et équitable pour tous.

Cette année, nous traitons du droit au travail. Il s'agit d'un sujet important qui soulève de nombreuses questions, mais qui n'est pas aussi simple qu'il en a l'air.

Le droit au travail n'est pas le droit à un emploi. Personne n'a droit à un travail. Mais tout le monde a le droit de travailler dans un environnement stable, sans danger et honnête.

Nous avons tous le droit de travailler sans subir de discrimination ou d'exploitation quel que soit notre genre, notre âge, notre nationalité ou notre condition physique.

Nous avons tous le droit de travailler pour un salaire qui est une récompense équitable de notre travail et nous permet de subvenir à nos besoins ainsi qu'à ceux de notre famille.

Le droit au travail nous protège du travail des enfants, des discriminations liées au genre et à l'âge et de l'exploitation sous toutes ses formes. Il nous donne accès aux mêmes opportunités, bénéfiques et défenses contre l'exploitation et les pratiques frauduleuses.

Cette année, nous voulons donner conscience à chacun de ses droits en tant que travailleur, que ce soit un jeune garçon travaillant dans un atelier clandestin, une femme moins bien payée que ses collègues masculins ou un homme handicapé qui se voit refuser un emploi à cause de sa chaise roulante.

Tout cela doit cesser. C'est pourquoi en 2014 nous disons : le travail n'est pas l'exploitation.

Calendrier de concours:

10 Mars	Publication du brief créatif. Ouverture de concours.
10 Juillet	Fermeture de concours.
20 Juillet	Ouverture du jury en ligne.
10 Septembre	Fin du jury en ligne.
10 Octobre	Live Jury à Paris.
10 Décembre	Publication des résultats de concours. Ouverture des expositions à travers le monde.

Une question ? Prenez contact avec nous.

4TOMORROW ASSOCIATION
RUE MYRHA 8, PARIS 75018, FRANCE
T. +33 153 4141 51

INFO@POSTERFORTOMORROW.ORG
WWW.POSTERFORTOMORROW.ORG

FACEBOOK.COM/POSTER4TOMORROW
TWITTER @POSTER4TOMORROW
SKYPE POSTER4TOMORROW